



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 20753077/003

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

- Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

- gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 129504

Rési code: 1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsible des travaux: Installation: Propriétaire / gestionnaire:
Nom, Prénom: BARDONIGE Labinet
Adresse: Chemin de Husy, 90p.2
CP + Commune: 6600 BASTOGNE

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Art 270: mise en usage, modification, extension, mobile, temporaire
Art 271: périodique, contrôle
Art 276: renforcement, vente d'une unité d'habitation
Art 86, 87, 88
Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

EAN: 541449060018513292
Compt. kWh n°: 33775804
Protection branchement (A): 20, 25, 32, 40, 50, 63, 80, 100
Conçue pour UN: 230V, 230V, 3N400V, 1N400V
Courant nominal maximum (A): 20, 25, 32, 40, 50, 63, 80, 100
Câble d'alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² - Type: X.V.B.
Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA
Description installation: Appartement bp2 (rez droit)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, I>/section, Schémas, Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre: 20 Ohm
Isolément général: 1000 M Ohm
Le dispositif différentiel général: a été plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation: Néant
Infractions Installation existante: Néant
Remarques: Néant
Visa GRD ou mandataire:

Conclusion(s):

- La nouvelle installation est conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 26.02.2019 par le même organisme de contrôle (*)

Agent visiteur:

Nom: Jose TOUSSAINT Agent n°: 1118 Date: 26/02/2019

Pour le Directeur Général - Signature: Toussaint

Annexe(s):

- Schéma(s) de position
Schéma(s) unifilaire(s)



- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

